



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 29 janvier 2007*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/01/2007

**D - 20070021**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 29 janvier Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN ; M. Didier CAZABONNE ; M. Michel DUCHENE ; Mme Véronique FAYET ; M. Jean-Paul JAUFFRET ; M. Jean-Charles BRON ; Mme Françoise BRUNET ; M. Dominique DUCASSOU ; M. Stéphan DELAUX ; Mme Carole JORDA-DEDIEU ; M. Jean-Marc GAUZERE ; M. Claude BOCCHIO ; Mme Elisabeth VIGNÉ ; M. Joël QUANCARD ; Mme Muriel PARCELIER ; M. Jean-Michel GAUTÉ ; M. Henri PONS ; Mme Anne WALRYCK ; M. Pierre LOTHAIRE ; M. Jean-Louis DAVID ; M. Alain MOGA ; M. Bruno CANOVAS ; Mme Françoise PUJO ; M. Jacques VALADE ; Mme Michelle DARCHE ; Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET ; M. Patrick SIMON ; Mme Anne CASTANET ; M. Charles CAZENAVE ; Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE ; M. Alexis BANAYAN ; Mme Eliane BON ; Mme Chantal BOURRAGUÉ ; Mme Mireille BRACQ ; Mme Nadine MAU ; Mme Françoise MASSIE ; M. Jean-Didier BANNEL ; Mme Christine CHARRAS ; Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE ; Mme Elisabeth TOUTON ; Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF ; Mme Laurence DESSERTINE ; M. Jean MERCHERZ ; Mme Chrystèle PALVADEAU ; M. Daniel JAULT ; Mme Michèle DELAUNAY ; Mme Claude MELLIER ; M. Jacques RESPAUD ; Mme Martine DIEZ ; Mme Brigitte NABET ; M. Vincent MAURIN ; M. Matthieu ROUYEYRE ; M. Pierre HURMIC ; Mme Marie-Claude NOEL ; M. Patrick PAPADATO ; M. Jacques COLOMBIER ;

**Excusés :**

Mme Martine MOULIN-BOUDARD ; Mme Anne-Marie CAZALET ; M. Alain PETIT ; M. Guillaume HÉNIN ;

***Direction Générale des Affaires Culturelles. CapcMusée d'Art  
Contemporain. Partenariat du CIC Société Bordelaise.  
Convention. Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, le CIC Société Bordelaise soutient les programmes d'expositions du capcMusée d'art contemporain.

Cette année encore, cet établissement bancaire a décidé de poursuivre son partenariat en finançant une partie des productions d'œuvres des expositions présentées dans ce Musée, durant l'année 2007, en versant la somme de 3 500 euros.

Une convention a été rédigée afin de préciser les modalités de ce partenariat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention
- à prévoir au budget supplémentaire une recette de 3 500 euros sur le CRB CEX ARTCON, compte n° 7488
- à prévoir une dépense de même montant sur ce même CRB CEX, compte n° 6068.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 janvier 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU  
Adjoint au Maire**

**Convention de partenariat  
Entre la Ville de Bordeaux  
(capcMusée d'art contemporain)  
et le CIC Société Bordelaise**

**ENTRE LES SOUSSIGNES,**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du  
reçue à la Préfecture le  
ci-après dénommée «la Ville de Bordeaux»,

**D'UNE PART**

et

Le CIC Société Bordelaise, SA au capital de 129 142 960 euros, représenté par son Président Directeur Général, Jean-Jacques Tamburini,  
ci-après dénommé « le CIC Société Bordelaise »,

**D'AUTRE PART**

Il est préalablement exposé ce qui suit :

**PREAMBULE**

Le CIC Société Bordelaise, partenaire du capcMusée d'art contemporain depuis 1999, a décidé de réitérer son soutien pour l'année 2007, en participant financièrement aux frais d'organisation des expositions présentées dans ce Musée et notamment aux frais de production d'œuvres.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion des expositions présentées durant l'année 2007 au capcMusée d'art contemporain, sis 7, rue Ferrère F-33000 Bordeaux.

**ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU CIC SOCIETE BORDELAISE**

Le CIC Société Bordelaise a décidé de soutenir le programme des expositions présentées durant l'année 2007 au capcMusée d'art contemporain.

A ce titre, elle fait don à la Ville de Bordeaux pour la production des œuvres présentées au cours des expositions d'une somme de 3 500 € TTC (TROIS MILLE CINQ CENT EUROS TTC).

**ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX**

Une visite de l'exposition « Drapeaux gris » sera organisée par le capcMusée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux en coordination avec le CIC Société Bordelaise, selon un calendrier à définir entre les deux contractants.

**ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT**

La participation du CIC Société Bordelaise d'un montant de 3 500 euros sera versée en une seule fois durant le premier trimestre 2007.

Cette participation financière sera créditée  
sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82  
identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX  
Identification FR9521  
ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX  
au nom du TRESORIER PRINCIPAL DE BORDEAUX MUNICIPALE

#### **ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter de la date de sa signature par l'ensemble des contractants.

#### **ARTICLE 6- DENONCIATION DE LA CONVENTION**

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.

La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.

Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

#### **ARTICLE 7 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux,	en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, F-33077 Bordeaux cedex
- pour le CIC Société Bordelaise	20, Parvis des Chartrons F-33058 Bordeaux cedex

Fait à Bordeaux,  
en cinq exemplaires,  
le

Po/le CIC Société Bordelaise, Son Président Directeur Général,  Jean-Jacques Tamburini	Po/la Ville de Bordeaux, Son Maire,  Alain Juppé
---	---